

**COMMUNIQUE RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



**INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ**

**Casigrangi**

**PRÉSENTÉE PAR**



**ODDO BHF**

**ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR ET GARANT**

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS  
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES »  
DE LA SOCIETE CASIGRANGI**

**PRIX DE L'OFFRE**

**1,70 euros par action Société Française de Casinos**

**DUREE DE L'OFFRE**

**10 jours de négociation**



Le présent communiqué a été établi et diffusé par la société Casigrangi en application des dispositions des articles 231-27 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité prise le 27 avril 2021, apposé le visa n° 21-120 en date du 27 avril 2021 sur la note d'information de Casigrangi relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de Société Française de Casinos non encore détenues par Casigrangi.

Le document « Autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Casigrangi » a été déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2021 et mis à la disposition du public le 28 avril 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006.

Le document « Autres informations » relatif à Casigrangi et la note d'information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Société Française de Casinos ([www.casinos-sfc.com](http://www.casinos-sfc.com)). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de Casigrangi (Place du maréchal Foch – 50400 Granville) et d'ODDO BHF SCA (5 Boulevard du Général Leclerc – 92110 Clichy).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

#### **Avertissement**

Ce communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente de titres Société Française de Casinos. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance de la note d'information mentionnée dans ce communiqué, ainsi que de toute modification ou de tout supplément apporté(e) à ce document, dans la mesure où celui-ci contient des informations importantes sur l'opération proposée ainsi que sur d'autres sujets connexes. Ni Casigrangi, ni ses actionnaires et conseils ou représentants respectifs n'accepte une quelconque responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent communiqué ou de son contenu, ou plus généralement afférente au communiqué.